



Mon ancienne banque 2002

Par **msffn**, le **24/07/2016** à **23:27**

Bonsoir
Mon ancienne banque me réclame 700€ selon eux depuis 2011.(je pensais avoir fermé le compte) je ne suis plus dans cette banque depuis 2002/2003
Je viens de recevoir une lettre d'huissier me réclamant 2603€ d'après l'ancienne banque.
Que dois-je faire?
Merci pour votre réponse
Msffn

Par **Visiteur**, le **25/07/2016** à **00:05**

Bonsoir,
Agissez vite, en faisant savoir que vous n'êtes en possession d'aucun élément vous permettant de juger du bienfondé de cette réclamation et que vous ne répondrez qu'après réception de toutes les écritures du compte justifiant cette somme.

Par **chaber**, le **25/07/2016** à **06:59**

BONJOUR
[citation]Je viens de recevoir une lettre d'huissier me réclamant 2603€ d'après l'ancienne banque. [/citation]lettre simple?
[citation] Mon ancienne banque me réclame 700€ selon eux depuis 2011.(je pensais avoir fermé le compte) je ne suis plus dans cette banque depuis 2002/2003[/citation]Si le compte est clôturé depuis 2002/2003 sans titre exécutoire la dette doit être prescrite.
la réclamation de 2011, sans titre exécutoire, est forclosée. La banque ayant 2 ans pour le demander à compter du 1er incident de paiement
Pour l'instant vous ne vous engagez pas pour un échéancier et vous ne versez même pas 1€
Y a-t-il eu un titre exécutoire?
C'est la seule question à poser